

DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier 2023-2024

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne exclusivement les fonctionnaires stagiaires n'étant pas diplômés d'un master MEEF et réalisant, de ce fait, un stage en responsabilité à mi-temps dans l'Éducation Nationale.

1. Architecture et principes généraux d'organisation du DIU

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en fin d'année de stage en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire.

Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.

1.A Architecture

L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation.

De plus, elle comprend une formation :

- à la laïcité et aux valeurs de la République ;
- à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- à l'égalité filles-garçons ;
- au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ. La validation des compétences numériques PIX+EDU (volet PIX) sera proposée à ce public lors de sa première année de titularisation, qui suivra l'année de stage faisant l'objet de ce DIU.

Le DIU « Professeur-CPE stagiaires – entrée dans le métier » est une formation universitaire qui assure l'accompagnement des stagiaires dans la prise de fonction par la construction progressive des compétences au service d'une prise en charge immédiate en responsabilité de la/les classes, et d'un développement professionnel en interaction avec l'environnement professionnel. Son organisation, modulaire et flexible, ancrée dans le développement professionnel, assure une adaptation du parcours aux besoins du stagiaire.

La commission académique pour l'adaptation du parcours de formation des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation définit les parcours de formation des stagiaires possédant déjà les conditions universitaires nécessaires à la titularisation. La commission établit des cadres génériques dans lesquels pourront s'intégrer des adaptations singulières.

Le DIU s'organise en trois parcours :

- **Parcours « premier degré » (professeur des écoles)**

- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale
- Animation et gestion d'un groupe d'élèves
- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
- Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves.
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...)
- Organisation d'évènements, de sorties en respect de la réglementation en vigueur

- **Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée)**

- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale
- Animation et gestion d'un groupe d'élèves
- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPLE (collectivité territoriale, associations...)
- Organisation d'évènements, de sorties en respect de la réglementation en vigueur

- **Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation)**

- Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local
- Définition et animation de la politique éducative de l'établissement
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...)
- Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves

Pour les stagiaires en deuxième année de stage, dans le cadre de la mise en œuvre d'aménagements, le parcours fera l'objet d'une contractualisation entre le stagiaire, le directeur-adjoint formation de l'Inspé, le responsable de formation et l'inspecteur (A-DASEN 1D pour le 1er degré, disciplinaire pour le 2nd degré) conformément à la prescription établie par la commission académique pour l'adaptation du parcours de formation des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation.

1.B Principes de validation des enseignements crédités

Les maquettes de formation sont conçues selon l'approche par compétences. Chaque parcours du DIU mentionne le profil attendu du diplômé en termes d'attendus (résultats d'apprentissage) formulés en référence aux compétences du métier préparé. Pour chacun des parcours, le référentiel d'attendus est celui imposé par l'arrêté du 28 mai 2019. Certains des attendus de ces référentiels de formation sont communs aux trois parcours, d'autres sont spécifiques à chacun.

Les attendus du DIU, et leurs niveau-cible visés, sont définis en référence au niveau de compétences que doivent maîtriser les professionnels en début de carrière pour l'exercice du métier pour lequel il a été recruté. Ils prennent appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013, J.O. du 18-7-2013, MEN, DGESCO A3-3 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066).

Les unités d'enseignement ne sont pas capitalisables.
Aucune compensation n'est possible, ni entre les UE, ni entre les différents attendus.

2. Evaluation et validation du DIU

2.A Validation des UE, niveau d'acquisition et validation des attendus

Les compétences sont développées par palier d'enrichissement, prenant en compte la nature des acquis d'apprentissage, le degré d'autonomie et la prise d'initiative. Chaque attendu se construit selon une progressivité, prenant appui sur des descripteurs, et permettant de concevoir un cursus autorisant la prise en compte au mieux de la diversité des profils des formés.

Une UE peut contribuer au développement et à l'acquisition de plusieurs attendus. Pour valider une UE tous les attendus évalués dans cette UE doivent être validés.

Un même attendu peut être travaillé dans plusieurs UE, mais sa certification se réalise dans des UE identifiées ; **les tableaux en annexe** font apparaître les attendus à certifier dans chaque UE, ainsi que les situations d'évaluation et les productions obligatoires.

Il appartient à chaque stagiaire d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

Les organisations pédagogiques mises en œuvre se fondent sur le développement des attendus professionnels à atteindre par un professionnel de l'enseignement ou de l'éducation en début de carrière et respectant une progressivité au cours de la formation du DIU.

L'activité des fonctionnaires stagiaires est évaluée à travers la réalisation de travaux qui privilégient la mise en œuvre et l'analyse de situations professionnelles. Ces productions intégratives assurent la mobilisation et l'évaluation concomitante de différents attendus. Les fonctionnaires stagiaires constituent des recueils de situations, dans lesquels ils peuvent partager tous les documents (quel que soit le média utilisé) et toutes traces de leur activité attestant de leur réalisation, de leur exercice professionnel et de leur réflexivité. Chaque recueil permet d'une part l'évaluation des compétences des fonctionnaires stagiaires à partir des

travaux qu'ils partagent avec les enseignants et contribue d'autre part au continuum depuis la formation initiale et continue professionnelle tout au long de la vie.

La validation des attendus peut articuler présentiel, accompagnement personnalisé, formation localisée en milieu scolaire, formation à distance, etc. Les productions privilégient l'ancrage sur les situations professionnelles rencontrées au cours des stages. La validation des attendus repose sur une **évaluation continue intégrale** en situation de formation qui donne lieu à une certification au regard de critères et indicateurs qui permettent de référer l'activité du fonctionnaire stagiaire au niveau attendu, en prenant appui sur les situations intégratives proposées aux fonctionnaires stagiaires.

En cours de formation, l'évaluation formative assure une vision dynamique du développement de la compétence ; en fin d'année, les synthèses proposeront une vision claire pour chaque composante de la formation : validation des attendus si les indicateurs mettent en avant une progression durant l'année.

Les attendus s'évaluant en situation, les stages et autres situations professionnelles sont centraux dans la formation.

Stages et prise en compte et validation de l'expérience en milieu professionnel

Le fonctionnaire-stagiaire inscrit en DIU effectue son alternance en école ou établissement d'enseignement relevant du ministère chargé de l'éducation et est placé sur un support à mi-temps en responsabilité.

Les fonctionnaires-stagiaires bénéficient d'un tutorat mixte assuré conjointement par un tuteur désigné au sein de la structure d'accueil et un tuteur désigné par l'Inspé. Le tutorat mixte crée les conditions de cette évaluation en assurant l'articulation terrain-formation.

L'expérience en milieu professionnel ancre les productions attendues de l'ensemble des UE du DIU.

2.B Validation du semestre et de l'année

L'obtention du DIU valide le niveau d'acquisition attendu pour un professionnel qui débute dans la carrière.

Le jury intervient en fin d'année. Une commission de régulation doit être constituée et s'être tenue, obligatoirement au moins une fois, au plus tard fin janvier de l'année universitaire.

Les attendus n'étant pas compensables, les UE ne le sont pas non plus. Toutes les UE doivent être validées pour obtenir le DIU.

À l'issue du DIU le fonctionnaire stagiaire dispose de son profil de compétences qu'il peut faire valoir et utiliser pour sa formation ultérieure.

2.C Obligation d'assiduité

Les fonctionnaires stagiaires inscrits dans le DIU sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (conférences, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus.

3. 3. Prise en compte des absences

3.A Absence à une évaluation de contrôle continu

Toute absence doit être justifiée (certificats médicaux notamment) auprès des bureaux de la formation des sites de l'Inspé dans un délai de 5 jours ouvrés. Ce délai court à compter de la date à laquelle l'absence a été constatée.

Une **absence injustifiée** en formation (cours, stage, etc.) et/ou lors d'une activité d'évaluation (formative et/ou certificative) dans le cadre du contrôle continu intégral (CCI), entraîne le statut défaillant dans l'UE concernée.

Dans le même esprit, des retards importants (plus de 15mn) et/ou répétés (+ de 3 fois) qui amputent la formation sont de nature à obérer la construction des connaissances et compétences attendues au terme de la formation et remettent en cause la qualité de l'assiduité ; ainsi dans les cas avérés faisant l'objet d'un rapport circonstancié de l'enseignant, le jury d'année peut appliquer le statut défaillant à l'UE concernée entraînant la non validation du semestre.

Les absences déclarées comme justifiées en formation (cours, stage, etc.) et/ou lors d'une activité d'évaluation (formative et/ou certificative) ne doivent cependant pas obérer le suivi et l'évaluation continue de l'étudiant par l'équipe pédagogique.

Dans le cas d'une **absence justifiée** lors d'une activité d'évaluation, il convient que l'enseignant en charge de l'évaluation se rapproche du responsable de parcours et/ou d'option. Ce dernier doit alors proposer à l'étudiant, en concertation avec l'équipe d'enseignants de l'(des) UE(s) une nouvelle situation d'évaluation, permettant d'identifier le niveau d'acquisition de ou des attendus de l'étudiant.

En revanche, si le nombre d'absences justifiées ne permet pas le suivi et l'évaluation continu de l'étudiant, tel que prévu dans les modalités d'évaluation de chaque UE, et si les absences ne peuvent incomber à aucun dispositif d'accompagnement (RSE, PPES), le statut de défaillant est affecté à l'UE entraînant l'invalidation du semestre et par conséquent à l'année. Aucun principe d'interaction de résultats entre semestre ne pourra être appliqué en commission de régulation et en jury.

ANNEXES :

**Situations d'évaluation et les productions obligatoires et attendus certifiés par
UE de chaque parcours du DIU**

UE 1 – Parcours « premier degré » (professeur des écoles)

Situation d'évaluation		Modalités
<p>Construire un recueil de situations professionnelles d'enseignement ou d'éducation et en proposer des analyses dans les différentes composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de situations d'enseignement-apprentissage - ou d'éducation – conçues et/ou mise en œuvre ; - Explicitation et justification des choix opérés - Mesure de l'efficacité et des écarts prévus-réalisé - Mise en perspective avec les exigences / attentes institutionnelles <p>Les situations prendront en compte les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des élèves dans les domaines d'enseignement et/ou d'éducation de la spécialité du stagiaire - Développement des compétences transversales des élèves assurant la gestion du groupe classe et les interactions entre élèves - Accessibilité et prise en compte de la diversité des élèves (inclusion) 		<ul style="list-style-type: none"> - Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique sous la forme d'un eportfolio - Traces prenant appui sur les activités quotidiennes de stage et les activités de formation à l'Inspé - Repérage, sélection et analyse des traces tout au long de l'année afin de constituer - Productions individuelles et/ou collective - Autopositionnements du stagiaire en lien avec les attendus mobilisés au sein de l'UE (au moins deux dans l'année)
Attendus de formation évalués		Descripteurs d'évaluation
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	<i>Applique et fait appliquer le cadre de manière déontologique et intentionnelle, quel que soit le contexte professionnel</i>
B1-2	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.	<i>Enrichit et adapte ses ressources internes à la situation Les utilise de manière pertinente et autonome</i>
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité	<i>Porte un regard critique, argumenté et constructif sur ses actions éducatives et postures en vue de les améliorer de manière autonome</i>
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes.	<i>Conçoit, met en œuvre et régule des situations d'enseignement-apprentissage en utilisant, de manière autonome et pertinente, les outils, moyens et ressources qu'il sélectionne</i>
B1-1	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.	
B1-3	Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés	
B4	Planifie de séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.	
B5	Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.	
B6	Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	
B7	Sait utiliser les évaluations nationales et pratique différents types d'évaluation	

UE 1 – Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée)

Situation d'évaluation		Modalités
<p>Construire un recueil de situations professionnelles d'enseignement ou d'éducation et en proposer des analyses dans les différentes composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de situations d'enseignement-apprentissage - ou d'éducation – conçues et/ou mise en œuvre ; - Explicitation et justification des choix opérés - Mesure de l'efficacité et des écarts prévus-réalisé - Mise en perspective avec les exigences / attentes institutionnelles <p>Les situations prendront en compte les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des élèves dans les domaines d'enseignement et/ou d'éducation de la spécialité du stagiaire - Développement des compétences transversales des élèves assurant la gestion du groupe classe et les interactions entre élèves - Accessibilité et prise en compte de la diversité des élèves (inclusion) 		<ul style="list-style-type: none"> - Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique sous la forme d'un eportfolio - Traces prenant appui sur les activités quotidiennes de stage et les activités de formation à l'Inspé - Repérage, sélection et analyse des traces tout au long de l'année afin de constituer - Productions individuelles et/ou collective - Autopositionnements du stagiaire en lien avec les attendus mobilisés au sein de l'UE (au moins deux dans l'année)
Attendus de formation évalués		Descripteurs d'évaluation
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	<i>Applique et fait appliquer le cadre de manière déontologique et intentionnelle, quel que soit le contexte professionnel</i>
B2-2	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes et référentiels d'enseignement du lycée	<i>Enrichit et adapte ses ressources internes à la situation Les utilise de manière pertinente et autonome</i>
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité	<i>Porte un regard critique, argumenté et constructif sur ses actions éducatives et postures en vue de les améliorer de manière autonome</i>
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes.	<i>Conçoit, met en œuvre et régule des situations d'enseignement-apprentissage en utilisant, de manière autonome et pertinente, les outils, moyens et ressources qu'il sélectionne</i>
B2-1	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.	
B2-3	Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés	
B4	Planifie de séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.	
B5	Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.	
B6	Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent	
B7	Sait utiliser les évaluations nationales et pratique différents types d'évaluation	

UE 1 – Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation)

Situation d'évaluation		Modalités
<p>Construire un recueil de situations professionnelles d'enseignement ou d'éducation et en proposer des analyses dans les différentes composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de situations d'enseignement-apprentissage - ou d'éducation – conçues et/ou mise en œuvre ; - Explicitation et justification des choix opérés - Mesure de l'efficacité et des écarts prévus-réalisé - Mise en perspective avec les exigences / attentes institutionnelles <p>Les situations prendront en compte les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des élèves dans les domaines d'éducation en lien avec la spécialité du stagiaire - Développement des compétences transversales des élèves assurant la gestion du groupe classe et les interactions entre élèves - Accessibilité et prise en compte de la diversité des élèves (inclusion) 		<ul style="list-style-type: none"> - Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique sous la forme d'un eportfolio - Traces prenant appui sur les activités quotidiennes de stage et les activités de formation à l'Inspé - Repérage, sélection et analyse des traces tout au long de l'année afin de constituer - Productions individuelles et/ou collective - Autopositionnements du stagiaire en lien avec les attendus mobilisés au sein de l'UE (au moins deux dans l'année)
Attendus de formation évalués		Descripteurs d'évaluation
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité	<i>Applique et fait appliquer le cadre de manière déontologique et intentionnelle, quel que soit le contexte professionnel</i>
B3-2	Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire	<i>Enrichit et adapte ses ressources internes à la situation Les utilise de manière pertinente et autonome</i>
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité	<i>Porte un regard critique, argumenté et constructif sur ses actions éducatives et postures en vue de les améliorer de manière autonome</i>
B3-3	Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement ...)	<i>Orienté la recherche d'outils & moyens selon les besoins Les utilise de manière responsable, pertinente et autonome</i>
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes.	<i>Conçoit, met en œuvre et régule des situations d'éducation en utilisant, de manière autonome et pertinente, les outils, moyens et ressources qu'il sélectionne</i>
B3-1	Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action	
B3-4	Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif	
B3-5	Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves	
B3-6	Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés	
B3-7	Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)	
B3-8	Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement	

UE 2 – tout parcours

Situations d'évaluation		Modalités
<p>Construire un recueil d'analyses réflexives prenant appui sur l'expérience professionnelle vécue en établissement scolaire / école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et analyse d'un problème / préoccupation professionnelle / difficulté professionnelle, en prenant appui sur des traces de son activité en classe ou hors la classe - Mise en place de solutions et/ou réponses éprouvées dans la pratique - Présentation et analyse des solutions éprouvées afin d'en mesurer l'efficacité les écarts prévus-réalisé - Mise en perspective avec les exigences / attentes institutionnelles <p>Les situations prendront en compte les dimensions suivantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe pédagogique - Projet d'établissement - Conceptions de conditions de pratiques inter-cycle et inter-degré - Co-éducation - Modalités d'apprentissage des élèves - Parcours de l'élève - Communication, gestion des tensions 		<ul style="list-style-type: none"> - Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique sous la forme d'un eportfolio - Traces prenant appui sur les activités quotidiennes de stage - Analyses réflexives prenant appui sur <ul style="list-style-type: none"> • des temps de travail réflexif individuels, • des temps d'échanges en collectifs de stagiaires • des temps de restitution collective - Autopositionnements du stagiaire en lien avec les attendus mobilisés au sein de l'UE (au moins deux dans l'année)
Attendus de formation évalués		Descripteurs d'évaluation
A7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	<i>Communique de manière appropriée et explicite avec chacun des interlocuteurs</i>
A9	Sait rendre compte de son travail.	
A10	Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles.	<i>Orienté la recherche d'outils & moyens selon les besoins Les utilise de manière responsable, pertinente et autonome</i>
C4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	
C1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves	
C3	Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier	
C5	Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques	<i>Porte un regard critique, argumenté et constructif sur ses actions éducatives et postures en vue de les améliorer de manière autonome</i>
C6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)	

UE 3 – tout parcours

Situations d'évaluation		Modalités
<p>Explorer et présenter deux situations vécues au sein de l'établissement/école et dans lesquelles le stagiaire a contribué et/ou s'est investi dans une dynamique d'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des acteurs et de la temporalité - Identification du cadre, présentation du contexte - Explicitation des objectifs et des activités - Justification des choix opérés - Mise en perspective avec les attentes institutionnelles <p>Les situations pourront s'appuyer sur les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laïcité et valeurs de la République - Inégalités sociales, lutte contre les discriminations - Numérique éducatif, éducation aux médias et à l'information - Projet d'école/d'établissement, actions mises en œuvre - Travail en équipes, projet d'équipes - Travail sur les continuums, les réseaux d'établissement - Réunions et aux formations d'équipes - Partenariats et intégration dans les actions de l'école/établissement 		<ul style="list-style-type: none"> - Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique - Traces collectées sur le terrain de stage sous la forme de fiche de suivi ou carnet professionnel - Analyses prenant appui <ul style="list-style-type: none"> • Sur les textes institutionnels, • Sur les interventions des journées thématiques suivies tout au long de l'année dans le cadre de la formation Inspé - En articulation avec les situations des UE 1 et UE 2
Attendus de formation évalués		Descripteurs d'évaluation
A1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier.	<i>Applique et fait appliquer le cadre de manière déontologique et intentionnelle, quel que soit le contexte professionnel</i>
A2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination	
A4	Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement	
A6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)	<i>Communique de manière appropriée et explicite avec chacun des interlocuteurs</i>
A8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement.	